

AUTOCALL AIRBAG

DÉCEMBRE 2017



TITRE NÉGOCIABLE À MOYEN TERME (NEU MTN) DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Période de commercialisation : du 9 novembre 2017 au 22 décembre 2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 22 décembre 2017.

Éligibilité : [contrats d'assurance vie](#), [contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres](#). La présente brochure décrit les caractéristiques d'Autocall Airbag Décembre 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Durée d'investissement conseillée : **10 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Émetteur : [le produit émis par Natixis](#) (Standard & Poor's : A, Moody's : A2, Fitch Ratings : A, au 4 octobre⁽¹⁾ 2017) est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Autocall Airbag Décembre 2017 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. | **Communication à caractère promotionnel.**

Objectifs d'investissement

Avec Autocall Airbag Décembre 2017, l'investisseur s'expose à l'évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return), dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an (nommé ci-après "l'Indice") qui conditionne le remboursement du titre.

A l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'Indice de plus de 35%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse de l'Indice de moins de 35%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 5,63%).

POINTS CLÉS

- **De l'année 1 à l'année 5, un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d'un gain conditionnel de 7% par année écoulée** si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **A l'échéance des 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé) :**
 - **Un remboursement du capital majoré d'un gain final de 70%** (équivalent à un gain de 7% par année écoulée), soit un Taux de Rendement Annuel Net de 4,37%, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.
 - **Un remboursement du capital à l'échéance**, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial.
 - **Un risque de perte en capital à l'échéance**, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial.
- **Une exposition à la performance du marché actions français** via l'indice CAC® Large 60 EWER calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent le montant unitaire du produit Autocall Airbag Décembre 2017, soit 150 000 euros. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 150 000 euros le 29 décembre 2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 12 janvier 2028) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates, (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- De l'année 1 à l'année 5, Autocall Airbag Décembre 2017 peut être **remboursé automatiquement par anticipation**, si à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et Autocall Airbag Décembre 2017 offre **un gain de 7% par année écoulée**.
- A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, Autocall Airbag Décembre 2017 offre **un remboursement du capital augmenté d'un gain final de 70%** (équivalent à un gain de 7% par année écoulée), si le niveau de CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.
- A l'échéance des 10 ans, si Autocall Airbag Décembre 2017 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **ou à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 5 ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans.
- **L'indice CAC® Large 60 EWER est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes nets réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.**
- Le gain maximal pour l'investisseur est **limité à 7% par année écoulée**, même si la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieure à ce niveau (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ maximum de 5,63%).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut**, à une éventuelle faillite ou mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre) de l'Émetteur.
- Le rendement du titre à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour des seuils de 65%, et 80% de son Niveau Initial.
- Du fait du montant de leur Valeur Unitaire d'au moins 150 000 euros, ces Instruments Financiers sont conçus pour répondre à des objectifs ou des stratégies d'investissement spécifiques, ou ont été structurés pour satisfaire aux besoins d'une catégorie d'investisseurs limitée : le marché secondaire de ces types d'Instruments Financiers est généralement plus limité et ils souffrent d'une plus grande volatilité que les Instruments Financiers d'emprunt classiques.

(1) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'issue des années 1 à 5 :

- De l'année 1 à 5, si à une Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du Capital Initial
+
Un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,63%⁽³⁾⁽⁴⁾)

- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, le produit continue jusqu'à l'échéance (année 10).



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur.

(3) Les Taux de Rendement annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(4) Dans l'hypothèse d'un remboursement automatique par anticipation en année 1.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale (29 décembre 2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial du 29 décembre 2017 :

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 12 janvier 2028 :

L'intégralité du capital initial + Un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine soit 170% du Capital Initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de 4,37%⁽²⁾)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'Indice est inférieur à 80% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 65% (inclus) du Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 12 janvier 2028 :

L'intégralité du Capital Initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽²⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 12 janvier 2028 :

La Valeur Finale⁽³⁾ de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(2) Les taux de rendement annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(3) La valeur finale de l'indice CAC® Large 60 EWER à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

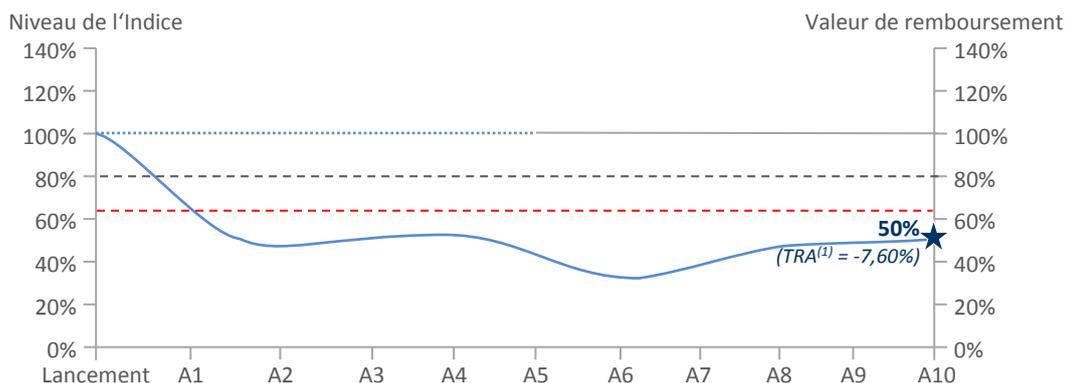
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

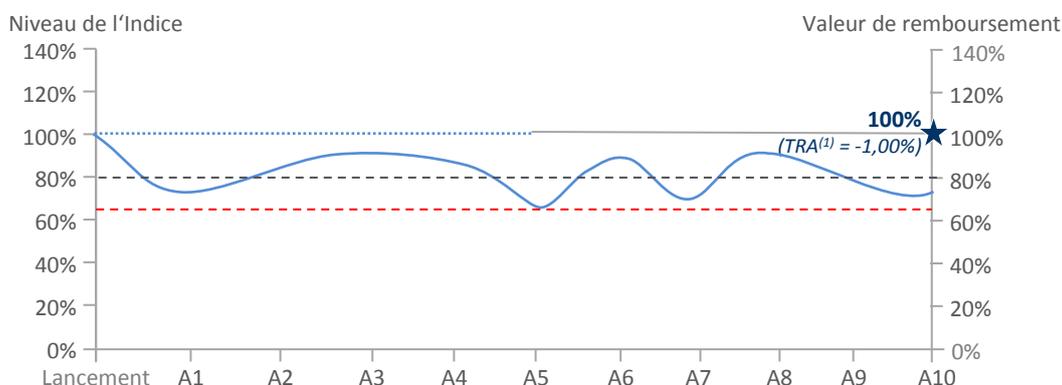
Le rendement du support « Autocall Airbag Décembre 2017 » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 autour des seuils de 65% et de 80% du Niveau Initial.

- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé (100%)
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (65%)
- ↓ Plafonnement des gains
- ★ Valeur de remboursement
- Évolution de l'Indice
- Fin de vie du produit
- - - - Seuil du remboursement avec gain à l'échéance (80%)

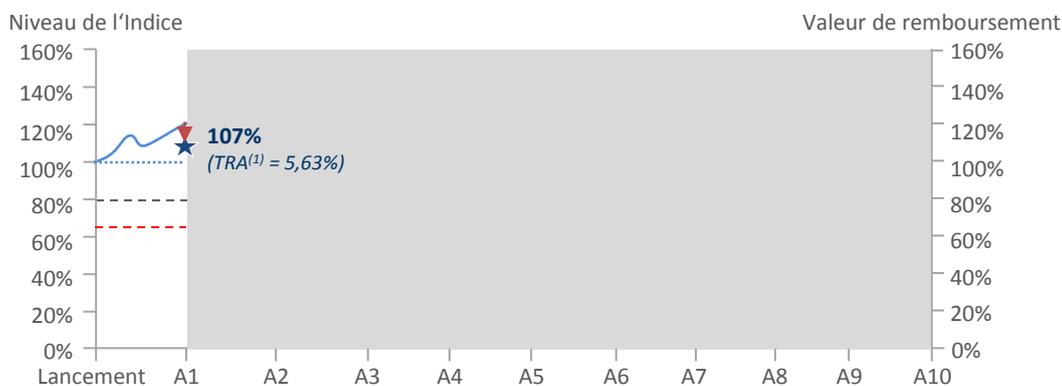
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



(1) Les Taux de Rendement annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Le rendement du support « Autocall Airbag Décembre 2017 » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'indice autour des seuils de 65% et de 80% du Niveau Initial.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- De l'année 1 à 5, à chaque Date de Constatation Annuelle, la performance de l'Indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice clôture en baisse de -50%, soit en dessous du seuil de 65% de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la Valeur Finale de l'Indice, soit 50% du Capital Initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -7,60%.**
- Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 35% de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait supérieure à 35% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme

- De l'année 1 à 5, à chaque Date de Constatation Annuelle, la performance de l'Indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice enregistre une baisse de 30%, au-dessus du seuil de perte en capital (65% du Niveau Initial). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%**, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -4,45% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue de l'année 1, l'Indice enregistre une performance positive depuis l'origine (soit +20% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du Capital Initial majorée d'un gain de 7%, soit 107% du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,63%** contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 17,89% pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(2) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Présentation de l'Indice

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre) puis en soustrayant 5% par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,85%. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

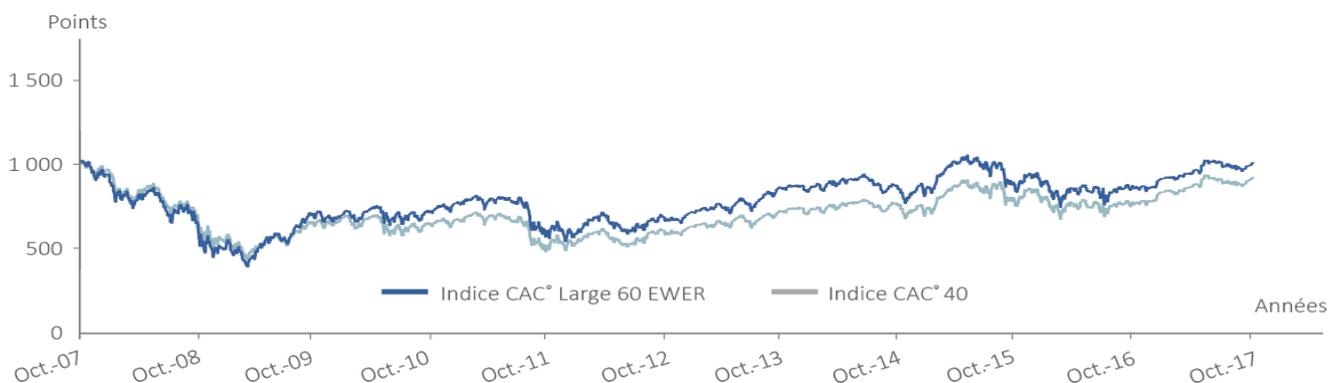
L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE DE L'INDICE CAC® Large 60 EWER ENTRE LE 2 OCTOBRE 2007 ET LE 2 OCTOBRE 2017⁽¹⁾

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



| Performances comparatives : | 1 an | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| Indice CAC® Large 60 EWER | 16,92 % | 50,96 % | 1,01 % |
| Indice CAC® 40 | 20,28 % | 56,71 % | -7,74 % |

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP FMC
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- DASSAULT SYSTEMES
- EDENRED
- EDF
- EIFFAGE
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- SUEZ
- TELEPERFORMANCE
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

(1) Source : Bloomberg, au 02/10/2017

Fiche technique

| | |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TYPE | Negotiable European Medium Term Note (NEU MTN) de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. |
| DOCUMENTATION JURIDIQUE | Programme d'émission de l'Émetteur de 4 milliards d'euros enregistré auprès de la Banque de France le 2 novembre 2016. Prospectus d'admission visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et passporté à Luxembourg pour les besoins de la cotation des Instruments Financiers sur la Bourse de Luxembourg. |
| ÉMETTEUR | Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 4 octobre 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. |
| PERIODE DE COMMERCIALISATION | Du 9 novembre (9h00) au 22 décembre (17h00) |
| DEVISE | Euro (€) |
| CODE ISIN | FR0124669005 |
| MONTANT UNITAIRE | 150 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas. |
| DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE | 10 ans maximum |
| PRIX D'ÉMISSION | 100% du Montant Unitaire |
| SOUS-JACENT | Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE Index), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% |
| DATE D'ÉMISSION | 29 décembre 2017 |
| DATES DE CONSTATATION ANNUELLE | 31 décembre 2018, 30 décembre 2019, 29 décembre 2020, 29 décembre 2021, 29 décembre 2022 |
| DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ | 14 janvier 2019, 13 janvier 2020, 12 janvier 2021, 12 janvier 2022, 12 janvier 2023 |
| DATE DE CONSTATATION INITIALE | 29 décembre 2017 |
| DATE DE REMBOURSEMENT FINAL | 12 janvier 2028 |
| DATE DE CONSTATATION FINALE | 29 décembre 2027 |
| NIVEAU INITIAL | Niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER le 29 décembre 2017 |
| PÉRIODICITÉ DE VALORISATION | Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous-jacent est publié. |
| DOUBLE VALORISATION | Une double valorisation est établie par Pricing Partners [ci-après la "Société" sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)]. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis. |
| LIQUIDITÉ | Quotidienne |
| MARCHÉ SECONDAIRE | Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le niveau d'achat ne sera pas supérieur de 1% au niveau de vente. |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION | La commission pourra atteindre un montant annuel d'un maximum de 0,60% TTC du nominal des titres effectivement placés. Cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. |
| AGENT DE CALCUL | CACEIS Bank Luxembourg |
| RÈGLEMENT / LIVRAISON | Euroclear France |
| PLACE DE COTATION DES TITRES | Bourse du Luxembourg |
| CADRE DE DISTRIBUTION | Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres |

Avertissement

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.

Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres.

Merci de consulter le Prospectus pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d'investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants:

Risque de perte en capital : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER, et donc à l'évolution du marché actions français.

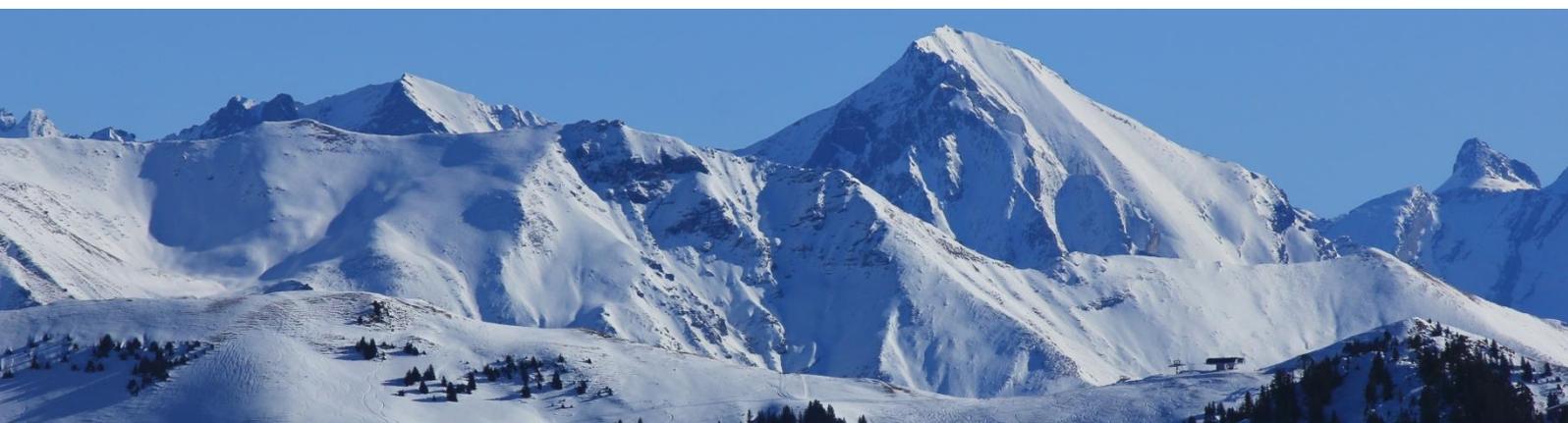
Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de contrepartie : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de commercialisation au titre.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de son instrument financier, de conversion de ses instruments financiers en d'autres type d'instruments financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses instruments financiers.

Avertissement sur l'Indice : Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



Informations importantes

Le présent document est à caractère promotionnel. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'admission de l'émission (le "Prospectus"). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2, I-3 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument Financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, Instrument Financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Les Instruments Financiers sont émis dans le cadre du programme d'émission de l'Émetteur de 4 milliards d'euros enregistré auprès de la Banque de France le 2 novembre 2016. Le Dossier de Présentation Financière du Programme est disponible sur le site internet de la Banque de France (https://www.banque-france.fr/politiquemonetaire.html?valeur_saisi=N?emet=30007&detail=ok). Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") sous le visa n°17-582 en date du 9 novembre 2017 disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et du site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com). L'AMF a délivré à la CSSF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « Directive Prospectus »). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com

